

# DELIBERATIONS BUREAU SYNDICAL DU 26/03/2025

1. Approbation du procès-verbal du 12 février 2025

Rapporteur: Pierre Yvroud

2. Convention relative au rattachement d'ouvrages pour la commune de Larchant Rapporteur : Pascal Fournier

3. Adhésion du SDESM à l'Association Francilienne des Usagers de Véhicules Electriques

Rapporteur : Jacques Illien



# Bureau Syndical du 26 mars 2025 Extrait du Registre des délibérations

#### **DELIBERATION N°08-2025**

Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal du 12 février 2025

Nombre de membres	e
Composant	14
le bureau	
Membres en	14
exercice	
Présents	
physiques	10
Présents par	2
visio-	
conférence	
Votants	12
Dont	0
pouvoirs	

Date de la convocation 20/032025

Date d'affichage 03/04/2025

L'ai	n deux mili	le vingt-cinq	le 2	6 mar	s à 1	0h00,	le Bu	reau Sy	ndical .	s'est réuni p	bysiqu	eme	nt et par vi	siocoi	nférence à
La	Rochette,	convoqué	en	date	dи	20	mars	deux	mille	vingt-cinq	par	le	président	en	exercice,
Mon	sieur Pierr	e YVROL	ID.							-	-		-		

#### Membres du Bureau présents:

Mme Stéphanie AUZIAS 11ème vice-présidente (Visio), M. Philippe BAPTIST 8ème vice-président, Mme Claire CAMIN 12ème vice-présidente (Visio), M. Jacques DELPORTE 2ème vice-président, M. Didier FENOUILLET 6ème vice-président, M. Pascal FOURNIER 4ème vice-président, M. Michel GARD 3ème vice-président, M. Jacques ILLIEN 7ème vice-président, Christophe MARTINET 9ème vice-président, M. Christian POTEAU 1er vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5ème vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

#### <u>Assesseurs présents</u>:

M. Julien AGUIN, 5ème assesseur

M. Freddy BODIN, 3ème assesseur (Visio)

M. Gilles DURAND 1er assesseur

#### <u>Assesseurs excusés :</u>

M. Michel DUBARRY, 2ème assesseur M. Pascal MACHU, 4ème assesseur

## Membres du Bureau excusés :

Mme Bernadette BEAUVAIS 10ème vice-présidente M. Frédéric MOREL 13ème vice-président

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture 077-200041309-20250326-B2025-08-DE Date de télétransmission : 02/04/2025 Date de réception préfecture : 02/04/2025

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2025, qui a été transmis à chacun des membres du Bureau syndical, n'appelle aucune observation de leur part.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 12 février 2025.



# Bureau Syndical du 26 mars 2025 Extrait du Registre des délibérations

#### **DELIBERATION N°09-2025**

Objet de la délibération : Convention relative au rattachement d'ouvrages pour la commune de Larchant

Nombre de membres								
Composant	14							
le bureau								
Membres en	14							
exercice								
Présents								
physiques	10							
Présents par	2							
visio-								
conférence								
Votants	12							
Dont	0							
pouvoirs								

Date de la convocation 20/032025

Date d'affichage 03/04/2025

L'ai	n deux mili	le vingt-cinq	le 2	6 mar	s à 1	0h00,	le Bu	reau Sy	ndical .	s'est réuni p	bysiqu	eme	nt et par vi	siocoi	nférence à
La	Rochette,	convoqué	en	date	dи	20	mars	deux	mille	vingt-cinq	par	le	président	en	exercice,
Mon	sieur Pierr	e YVROL	ID.							-	-		-		

## Membres du Bureau présents :

Mme Stéphanie AUZIAS 11ème vice-présidente (Visio), M. Philippe BAPTIST 8ème vice-président, Mme Claire CAMIN 12ème vice-présidente (Visio), M. Jacques DELPORTE 2ème vice-président, M. Didier FENOUILLET 6ème vice-président, M. Pascal FOURNIER 4ème vice-président, M. Michel GARD 3ème vice-président, M. Jacques ILLIEN 7ème vice-président, Christophe MARTINET 9ème vice-président, M. Christian POTEAU 1er vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5ème vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

#### <u>Assesseurs présents</u>:

M. Julien AGUIN, 5ème assesseur

M. Freddy BODIN, 3ème assesseur (Visio)

M. Gilles DURAND 1er assesseur

#### <u>Assesseurs excusés :</u>

M. Michel DUBARRY, 2ème assesseur M. Pascal MACHU, 4ème assesseur

## Membres du Bureau excusés :

Mme Bernadette BEAUVAIS 10ème vice-présidente M. Frédéric MOREL 13ème vice-président

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture 077-200041309-20250326-B2025-09-DE Date de télétransmission : 02/04/2025 Date de réception préfecture : 02/04/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

**Vu** le Code de l'Energie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération n°2020-76 disposant des délégations d'attributions consenties par le comité syndical au bureau syndical ;

**Vu** la délibération n°2024-93 du comité syndical du 16 décembre 2024 portant approbation de l'avenant n°9 pour l'intégration dans le contrat pivot SDESM du contrat communal de Saint-Pierre-lès-Nemours ;

**Vu** la délibération n°2024-94 du comité syndical du 16 décembre 2024 portant approbation de l'avenant n°2 au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel pour la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours ; **Vu** le contrat de concession signé entre le SDESM et GRDF et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2019 ;

Vu la convention entre le SDESM et GRDF relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel réalisés par GRDF sur le territoire de Larchant (commune hors zone de desserte du gaz - HZDG) ci-annexée;

Considérant que la société BIOGAZ DU PLATEAU développe un projet d'unité de production de biométhane sur la commune de Larchant et souhaite injecter le biométhane ainsi produit dans le réseau de distribution publique de gaz ;

**Considérant** que la commune de Larchant ne dispose toutefois pas d'un service public de distribution publique de gaz sur son territoire ;

**Considérant** que le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours et a été concédé à GRDF par le SDESM par un traité de concession ;

**Considérant** que la convention entre la commune de Larchant, GRDF et le SDESM vise à inclure la canalisation et les ouvrages construits sur la commune de Larchant non desservie en gaz, dans le périmètre des biens de la concession du SDESM.

#### Après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

**APPROUVE** la convention entre la commune de Larchant, le SDESM et GRDF relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel réalisés par GRDF sur le territoire de Larchant (commune hors zone de desserte du gaz - HZDG) ci-annexée.

**AUTORISE** le président à signer ladite convention entre la commune de Larchant, le SDESM et GRDF, et tous documents s'y rapportant.



## Bureau Syndical du 26 mars 2025 Extrait du Registre des délibérations

#### **DELIBERATION N°10-2025**

Objet de la délibération : Adhésion du SDESM à l'Association Francilienne des Usagers de Véhicules Electriques

Nombre de membres							
Composant	14						
le bureau							
Membres en	14						
exercice							
Présents							
physiques	10						
Présents par	2						
visio-							
conférence							
Votants	12						
Dont	0						
pouvoirs							

Date de la convocation 20/032025

Date d'affichage 03/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 26 mars à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 20 mars deux mille vingt-cinq par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.

# Membres du Bureau présents :

Mme Stéphanie AUZIAS 11ème vice-présidente (Visio), M. Philippe BAPTIST 8ème vice-président, Mme Claire CAMIN 12ème vice-présidente (Visio), M. Jacques DELPORTE 2ème vice-président, M. Didier FENOUILLET 6ème vice-président, M. Pascal FOURNIER 4ème vice-président, M. Michel GARD 3ème vice-président, M. Jacques ILLIEN 7ème vice-président, Christophe MARTINET 9ème vice-président, M. Christian POTEAU 1er vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5ème vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

#### <u>Assesseurs présents</u>:

M. Julien AGUIN, 5ème assesseur M. Freddy BODIN, 3ème assesseur (Visio) M. Gilles DURAND 1er assesseur

## Assesseurs excusés:

M. Michel DUBARRY, 2ème assesseur M. Pascal MACHU, 4ème assesseur

# Membres du Bureau excusés :

Mme Bernadette BEAUVAIS 10ème vice-présidente M. Frédéric MOREL 13ème vice-président

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Accusé de réception en préfecture 077-200041309-20250326-B2025-10-DE Date de télétransmission : 02/04/2025 Date de réception préfecture : 02/04/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1, 1115-1-1;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2020-76 disposant des délégations d'attributions consenties par le comité syndical au bureau syndical ;

Vu la convention de partenariat AFUVE/SDESM ci-annexée;

**Considérant** que le SDESM porte un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques, et qu'à ce titre il souhaite maintenir un lien renforcé avec ses usagers et ses représentants ;

Considérant que l'association ACOZE a été dissoute en décembre 2023 et que le SDESM versait annuellement une contribution financière de 500€ à cette association ;

**Considérant** que l'association AFUVE se substitue dorénavant à l'ACOZE et fait référence sur le territoire francilien pour la représentation des usagers de véhicules électriques et que cette association est membre de la Fédération Française des Association d'Utilisateurs de Véhicules Electriques (FFAUVE) ;

#### Après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

**APPROUVE** l'adhésion du SDESM à l'AFUVE.

**AUTORISE** le président à signer la convention de partenariat AFUVE/SDESM.

**DECIDE** de verser une subvention annuelle de 500 € à l'AFUVE.